



Accord COVID 19

La direction fait main basse sur les congés payés des salariés

Poissy, le 3 avril 2020 à 18h

La direction a présenté son projet d'accord COVID 19 aux syndicats de PSA sur deux points :

Hold up sur les congés payés d'été des salariés :

Initialement prévu sur les 3 premières d'août, la direction propose se donner la possibilité de réduire à deux semaines les congés payés d'été et pouvoir les décaler jusqu'au 31 octobre.

Cette proposition inacceptable est dans la droite ligne des ordonnances du gouvernement.

Si la direction a besoin de produire durant le mois d'août, elle a toujours la possibilité de lisser les congés des salariés sur juillet et août et d'embaucher des intérimaires pour maintenir en activité ses usines.

Les congés payés des salariés leur appartiennent, ils doivent les poser comme ils le souhaitent.

Indemnisation allocation partielle : une solidarité à un seul sens.

Aujourd'hui, les salariés perdent 16 % de leur salaire net.

La direction propose pour que les salariés aient une indemnisation presque complet qu'ils piochent dans leurs propres congés et assurent 60 % du manque à gagner avec la répartition suivante :

- Les ouvriers et TAM financeraient donneraient 1 jour de congé
- Les cadres financeraient par deux jours.

La direction financerait qu'à seulement 40 % le manque à gagner.

Les actionnaires ne sont pas mis à contribution.

La CGT dénonce cette proposition. Alors que les actionnaires ont décidé de se verser leurs dividendes, la CGT qu'ils prennent en charge entièrement le manque à gagner pour les salariés.

Jean-Pierre MERCIER
Délégué Syndical Central